



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT
(Comité ministériel conjoint
des
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds
sur le
Transfert de ressources réelles aux pays en développement)



**SOIXANTE-QUINZIÈME RÉUNION
WASHINGTON, D.C. – 15 AVRIL 2007**

DC/S/2007-0011(F)

Le 15 avril 2007

Déclaration de

M. Fathallah Oualalou
Ministre des Finances et de la Privatisation
Royaume du Maroc

Pour l'Afghanistan, l'Algérie, le Ghana,
la République Islamique de l'Iran,
le Royaume du Maroc, le Pakistan et la Tunisie

Déclaration de

**M. Fathallah Oualalou
Ministre des Finances et de la Privatisation
Royaume du Maroc**

**Pour l'Afghanistan, l'Algérie, le Ghana, la République Islamique de l'Iran,
le Royaume du Maroc, le Pakistan et la Tunisie**

**75^e Réunion du Comité du Développement
Washington, le 15 avril 2007**

Je voudrais tout d'abord, au nom du groupe que je représente, féliciter M. Agustin Carstens, Ministre mexicain des finances pour sa désignation en tant que président de notre comité en lui souhaitant plein succès dans sa nouvelle mission confiant que son expérience des institutions internationales et de la gestion des affaires publiques sera, extrêmement enrichissante pour notre comité.

Je saisis, également, cette occasion pour féliciter les équipes de la Banque mondiale et des autres institutions de développement pour la qualité des documents de travail qu'ils ont soumis à la présente session du Comité du développement et plus particulièrement leur contribution au « Rapport de suivi mondial 2007 » qui est devenu un outil incontournable nous permettant de suivre régulièrement les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire (ODM).

Rapport de suivi mondial 2007 et Plan d'Action pour l'Afrique

L'accent mis dans ce rapport sur la promotion de l'égalité des genres et le renforcement du rôle des femmes nous paraît extrêmement judicieux dans la mesure où il reflète la reconnaissance par la communauté internationale de la nécessité de déployer davantage d'efforts pour réduire les contraintes entravant à la moitié de l'humanité l'accès aux droits, aux ressources et à la voix politique.

Conscients que l'égalité des genres et le renforcement du rôle des femmes dans la société favorisent l'essor de l'éducation primaire universelle, réduisent la mortalité infantile, améliorent la santé maternelle et réduisent la probabilité de contracter le VIH/SIDA, je partage totalement l'idée selon laquelle l'égalité des genres constitue un vecteur déterminant dans la réalisation des ODM.

La réalisation des ODM d'ici 2015, nécessite également de relever les défis spécifiques de développement des Etats fragiles, lesquels sont générateurs de risques dont les conséquences sous forme de guerres, de risques de santé publique et de crises humanitaires peuvent s'étendre au-delà de leurs frontières.

Nous saisissons, en outre, cette occasion pour souligner l'importance des questions retenues dans le Plan d'action de la Banque mondiale pour l'Afrique, leur évaluation et leur actualisation et pour remercier notre comité pour avoir retenu ce thème dans son

agenda. Ceci nous permettra d'accélérer la concrétisation des ODM en Afrique à l'échéance 2015.

Dans ce cadre, nous sommes heureux de constater que la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique pendant les 18 derniers mois a été globalement satisfaisante, que les tendances économiques et sociales dans le continent ont été positives et que le rythme de la réalisation des ODM soit plus soutenu. En effet, en dépit du choc pétrolier, la croissance moyenne était de 5.5% en 2005 et de 5.3% en 2006. De même, si en 1990, 47% des Africains vivaient dans la pauvreté, en 2004 celle-ci n'affecte que 41% de la population.

En revanche, bien que le Plan d'action pour l'Afrique ait largement réussi en tant que cadre pour l'engagement du Groupe de la Banque mondiale en Afrique, nous partageons le constat que ce Plan nécessite des ajustements de manière à en faire un outil plus efficace pour la gestion axée sur les résultats afin d'accélérer la réalisation des ODM.

Aussi, saluons-nous la nouvelle approche de ce Plan d'action basée sur huit domaines phare portant sur des secteurs où les attentes des pays sont les plus pressantes, notamment, l'énergie, l'eau et le développement des infrastructures et du secteur privé.

Nous sommes également favorables à la nouvelle classification qui identifie quatre catégories de pays, qui est de nature à renforcer l'attention de la Banque sur les besoins réels de chaque catégorie, de à définir des stratégies spécifiques et à accompagner les pays à leur mise en œuvre.

Toutefois, en dépit du sentiment de satisfaction que nous éprouvons quant à la mise en œuvre de ce Plan, les progrès dans la réalisation de l'Agenda du Millénaire en Afrique restent encore largement en deçà de nos espoirs.

En effet, à l'approche de l'ultime échéance de 2015, la communauté internationale se trouve confrontée à des défis considérables. Aussi, si l'action de la communauté internationale de développement a besoin d'être accélérée sur tous les fronts, nous estimons que la priorité doit être accordée à une plus grande cohérence des politiques nationales, à plus d'alignement des agences internationales et des autres partenaires de développement sur les stratégies nationales et au renforcement de la coordination et du volume de l'aide internationale.

Architecture de l'aide et principales tendances dans l'Aide publique au développement

L'aide totale a chuté à 100 milliards de dollars environ en 2006, démontrant ainsi que l'aide internationale est en déclin relatif par insuffisance d'engagement au niveau international. Si cette tendance de baisse se poursuit, il est clair que l'objectif de doubler l'aide pour l'Afrique d'ici 2010 tel que préconisé par le sommet de Gleneagles soit hors d'atteinte, hypothéquant ainsi les chances de réalisation des ODM.

Nous avons constaté également que si entre 2001 et 2005, le volume de l'aide a augmenté de plus de 50%, cette augmentation reste malheureusement concentrée sur un nombre restreint de pays puisque seulement 16 des 81 pays éligibles à l'assistance de

l'Association de développement international (IDA) ont vu une augmentation de l'aide de 50% ou plus. Là aussi, cette forte concentration de l'aide n'est guère favorable aux efforts visant à rendre les ODM accessibles pour le plus grand nombre possible de pays.

Cependant, concernant les perspectives de l'évolution de l'architecture de l'aide au développement, nous avons quelques raisons de satisfaction liées au fait que malgré la diminution de l'aide des donateurs membres du CAD (Comité d'aide au développement) en 2006, l'aide des donateurs non membres du CAD et des nouveaux donateurs est en hausse, puisque l'on s'attend à ce que cette dernière catégorie de donateurs double son aide à plus de 2 milliards de dollars d'ici 2010.

Renforcement de l'engagement du Groupe de la Banque mondiale en matière de promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption

Nous sommes heureux que la Direction de la Banque ait répondu favorablement au souhait de notre comité de voir cette institution engager un large processus de consultation sur la stratégie de la Banque en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

Ces concertations ayant débouché sur une meilleure stratégie qui s'articule autour de sept principes directeurs. Nous avons été particulièrement sensibles aux principes consacrant les gouvernements en tant que principaux interlocuteurs de la Banque mondiale dans la mise en œuvre de cette stratégie et au principe qui met l'accent sur l'utilisation et le renforcement des systèmes pays.

Nous sommes conscients de la difficulté que représente la mise en œuvre de cette stratégie dont la réussite repose sur la nécessité de réunir un large consensus et une ferme volonté au niveau international autour des réformes en matière de gouvernance. Aussi, sommes-nous d'avis que la mise en œuvre de cette stratégie ne peut réussir que dans le cadre d'une étroite collaboration entre la Banque, les gouvernements et tous les autres partenaires du développement. Il est également important de veiller à établir des indicateurs fiables, adaptés à la réalité du terrain et ce en concertation avec les gouvernements. De même, nous appuyons sans réserve l'implication totale du Conseil d'Administration à tous les stades de la mise en œuvre de cette stratégie ainsi qu'au niveau de sa supervision.

Politique budgétaire pour la croissance et le développement

Nous nous félicitons de l'élaboration des études de cas qui nous ont permis de tirer des enseignements utiles concernant les meilleures pratiques en matière de conception de politique budgétaire visant à stimuler la croissance et le développement.

Nous sommes heureux de constater que le document de travail élaboré par les équipes de la Banque réhabilite la politique budgétaire dans son rôle de levier de la croissance économique et souligne son importance dans la réduction de la pauvreté.

Ce travail extrêmement pertinent constitue une contribution importante dans la voie de l'élaboration d'une politique budgétaire saine visant à préserver un équilibre entre la

croissance et la stabilité macroéconomique comme objectifs interdépendants et complémentaires de la politique budgétaire.

Nous estimons, dans ce cadre, que le rôle et la coopération de la Banque mondiale et du FMI sont importants dans l'assistance aux pays en développement s'engageant dans cette voie afin de leur apporter le soutien et le savoir-faire nécessaire à une coordination à tous les échelons pour que la politique budgétaire puisse tendre vers la réalisation de ce double objectif.

Collaboration entre la Banque mondiale et le FMI (Rapport Malan)

Nous saluons l'initiative prise par le Président de la Banque mondiale et le Directeur Général du FMI de faire appel à un comité externe d'évaluation de la collaboration entre les deux institutions de Bretton Woods. Nous sommes reconnaissants au groupe dirigé par Mr Malan qui vient à point nommé dans la mesure où les deux institutions revoient actuellement leur stratégie d'intervention.

Etant donné ses retombées positives indéniables sur l'efficacité de l'assistance aux pays en développement et sur l'économie mondiale en général, nous ne pouvons qu'appuyer avec force les propositions et initiatives avancées pour renforcer la collaboration, à tous les niveaux, entre la Banque et le FMI.

Nous partageons, à cet égard, le point de vue selon lequel le renforcement de cette collaboration devrait s'inscrire dans le cadre d'un partage des rôles et des responsabilités aux niveaux mondial, régional et au niveau de chaque pays ainsi que dans tous les domaines d'intervention tenant compte des compétences de chaque institution, de son expertise ainsi que de ses avantages comparatifs tout en plaçant les préoccupations, priorités et contraintes des pays eux-mêmes au centre du processus.

La voix et la représentation des pays en développement et en transition dans les institutions financières internationales

Nous tenons à remercier les équipes de la Banque pour la préparation de ce document fort utile sur la question épineuse de la voix et de la participation des pays en développement et en transition qui a figuré à plusieurs reprises à l'ordre du jour de notre comité.

Convaincus que l'objectif ultime assigné au renforcement de la voix et de la participation est d'instaurer un meilleur équilibre entre les pays développés et les pays en développement et en transition, nous soutenons la proposition visant à restaurer les votes de base à leur niveau initial fixé lors de la création de la Banque. De même, l'introduction d'un mécanisme qui pourrait garantir que les votes de base soient maintenus à leur niveau souhaité dans le futur est hautement recommandée.

Nous partageons la priorité accordée à la création de sièges d'Administrateurs supplémentaires au profit des circonscriptions regroupant un très grand nombre de pays membres notamment, celles représentant l'Afrique subsaharienne.

Nous exhortons, en outre, la direction de la Banque à mettre en œuvre tous les efforts pour le recrutement d'un plus grand nombre de cadres ressortissants des pays en

développement et en transition à des postes de responsabilité à la Banque.

Enfin, et dans la mesure où jusqu'à présent, les progrès en matière de renforcement de la voix et de la représentation des pays en développement et en transition ont été peu concluants, et afin de pouvoir progresser, il nous semble indiqué d'adopter une démarche qui dans une première phase, englobera toutes les propositions d'amélioration de la représentation sur lesquelles un consensus existe ou est susceptible d'être réalisé rapidement, avant d'aborder dans une deuxième phase, les questions délicates où l'obtention d'un consensus est plus difficile.

Nous attirons l'attention de la Banque mondiale et du FMI sur la nécessité de renforcer leur engagement dans les pays à revenu intermédiaire, qui abritent à eux seuls environ 70% des pauvres du monde, mais également sur la nécessité d'améliorer la réactivité de ces institutions et d'adapter leur appui aux spécificités de ces pays. Pour la Banque mondiale, cet engagement pourrait se traduire par l'amélioration de la compétitivité des instruments financiers offerts à travers une amélioration des conditions et termes financiers. A ce titre, nous insistons sur la nécessité de poursuivre les efforts en matière de réduction du coût des transactions par une plus grande transparence et une simplification accrue de la structure des coûts et des frais financiers de la Banque. Il va sans dire qu'une meilleure utilisation des systèmes-pays constitue l'un des facteurs dans cette orientation.

Nous estimons donc qu'il est impératif de garder à la Banque sa vocation combinée de pourvoyeur de fonds, de catalyseur et de savoir.

Développements dans l'allégement de la dette

Nous nous réjouissons de la mise en œuvre effective de l'Initiative d'Allégement de la Dette Multilatérale (IADM) par le Fonds africain de développement (FAD), l'IDA, et le FMI, démontrant ainsi toute l'importance d'un fort engagement international dans la réussite d'initiatives d'une telle envergure.

Il est ainsi réconfortant de constater qu'aujourd'hui, 21 pays PPTE ayant atteint le point d'achèvement ont tiré bénéfice de l'IADM, bénéficiant ainsi d'un allégement total de leur dette de 38 milliards de dollars. Nous sommes également heureux de voir que l'Initiative PPTE connaît des progrès substantiels, puisque 30 pays PPTE ont atteint le point de décision leur permettant ainsi de bénéficier de l'allégement de leur dette.

Développements dans le commerce mondial

Nous réitérons notre conviction qu'un dénouement rapide et équilibré du cycle de Doha ouvrirait, grâce au développement des échanges commerciaux, la voie à un important potentiel de bien-être mondial et permettrait la réalisation des objectifs tracés par les parties prenantes à ce cycle concernant le soutien au développement et la réduction de la pauvreté. Nous estimons à cet égard que le rôle de la Banque est essentiel pour promouvoir et faire redémarrer et contribuer à faire aboutir les négociations.

Nous regrettons, qu'en dépit de tous les efforts déployés pour conclure le cycle Doha en 2006, les négociations aient été suspendues en juillet 2006 en raison du désaccord à propos de l'accès au marché agricole et des réductions en matière de subventions. Nous espérons, néanmoins, que, suite à l'accord informel intervenu en février dernier pour poursuivre les négociations les parties arriveront à la conclusion d'un accord sur les principaux éléments, durant le premier semestre 2007. Il est un fait que l'échec de la communauté internationale à conclure le cycle de Doha enverrait un signal négatif fort à l'économie mondiale au sujet de la capacité des pays à aller de l'avant dans la voie du multilatéralisme.